



HBC Allassac Donzenac
Nos valeurs au cœur du jeu

REGLEMENT INTERIEUR

2025-2026

Le présent règlement intérieur a pour objectif de fixer les règles de fonctionnement du Handball Club Allassac Donzenac (HBCAD), en complément des statuts de l'association. Il s'applique à tous les membres : joueurs, dirigeants, entraîneurs, bénévoles, parents et supporters.

ARTICLE 1 : ADHESION

L'adhésion au club implique l'acceptation du présent règlement et le respect des valeurs du handball (respect, solidarité, esprit d'équipe).

L'inscription d'un licencié ne sera effective qu'après :

- **Avoir compléter les démarches en ligne via le lien reçu par mail**
- **Paielement de la licence**
- **Validation par la Ligue de Nouvelle-Aquitaine de Handball.**

ARTICLE 2 : FONCTIONNEMENT DU CLUB

Le conseil d'administration est élu par les participants à l'assemblée générale. Il se réunit régulièrement pour gérer la vie du club. Les membres du club peuvent adresser des demandes ou propositions au conseil d'administration. Des commissions spécifiques sont créées : Administrative, Technique, Evènementielle, Sponsors, Financière.

ARTICLE 3 : ETHIQUE SPORTIVE

3.1. Respect

Je respecte mes coéquipiers, mes adversaires, les arbitres, les encadrants et les officiels lors des matchs. Je respecte les règles du jeu et les décisions prises sur le terrain.

3.2. Engagement

Je m'implique pleinement dans les entraînements et les compétitions. Je donne le meilleur de moi-même, dans l'effort et la persévérance. Je participe au mieux à la vie du club.

3.3. Esprit sportif

Je joue avec loyauté, honnêteté et humilité. Je reste maître de mes émotions, même dans la difficulté.





3.4. Solidarité

Je soutiens mes coéquipiers dans les bons comme dans les mauvais moments. Je contribue à créer une ambiance bienveillante et inclusive.

3.5. Responsabilité

Je prends soin des installations et du matériel. Je suis ponctuel, assidu et respectueux des engagements pris avec l'association.

ARTICLE 4 : ENCADREMENT

Les séances d'entraînement sont encadrées par un ou des responsables confirmées dans leurs fonctions par le bureau directeur. Leur légitimité ne peut en aucun cas être remise en cause lors des entraînements ou des compétitions.

En cas d'incapacité reconnue l'entraîneur titulaire pourra être relevé de ces fonctions à tout moment et sans appel par le même bureau directeur.

Les éducateurs sont tenus d'assister aux réunions auxquelles ils sont conviés.

ARTICLE 5 : ENTRAÎNEMENTS ET MATCHS

L'accès aux entraînements et matchs ne sera effective qu'après validation de la licence. Les joueurs arrivent impérativement à l'heure, afin de participer à l'intégralité de la séance. Tous les participants viennent avec une tenue adaptée à l'entraînement sportif (jogging ou short, baskets) et laisse au vestiaire leur tenue de "ville".

Par ailleurs, à la fin de la séance, ou au retour des matchs, les enfants doivent attendre leurs parents dans le gymnase. Les éducateurs s'assurent que tous les enfants ont bien été récupérés par leurs parents.

ARTICLE 6 : DEPLACEMENTS

Lors des matchs à l'extérieur des catégories jeunes, le transport des joueurs est assuré par les parents, ou éventuellement par les joueurs eux-mêmes pour les majeurs titulaires du permis de conduire. Les « transporteurs » s'engagent à être en règle avec la législation en vigueur.

Lors de l'inscription de leur enfant au club, les parents des enfants mineurs s'engagent à effectuer à tour de rôle des déplacements au cours de la saison.





ARTICLE 7 : REGLES DE CONDUITE

Tous les membres du club, qu'ils soient joueurs, entraîneurs, bénévoles ou parents accompagnateurs, doivent adopter en toute circonstance un comportement respectueux, loyal et conforme aux valeurs sportives : respect des personnes, des règles, de l'environnement et du matériel.

Tout manquement aux règles énoncées dans le règlement intérieur constitue une infraction du ressort du bureau qui pourra sanctionner l'intéressé(e) par un avertissement voire une exclusion.

ARTICLE 8 : MODIFICATION DU REGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié par le bureau directeur. Toute modification sera communiquée aux membres dans les plus brefs délais.

Le 16/07/2025,

A Allassac,

Stéphane LACROUX, président du HBCAD

